



Commune de Vérossaz

Pilier public

ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration Communale de Vérossaz soumet à l'enquête publique les demandes de construction présentées par :

- Requérant : Barbey Jérôme, Route de Crébellay 35, 1895 Vionnaz
Situation : Parcelle no 3125, folio 5, au lieu-dit « Fillolage », située en zone à bâtir R2, à Vérossaz, coordonnées 564963 / 118113
Objet : Construction d'un terramur
- Requérant : Leka Alban, Chemin des Pétrolets 3, 1891 Vérossaz
Situation : Parcelle no 105, folio 1, au lieu-dit « Hautsex », située en zone à bâtir, à Vérossaz, coordonnées 565167 / 117786
Objet : Isolation périphérique du bâtiment

Les dossiers sont en consultation au bureau communal les jours ouvrables. Les éventuelles oppositions à l'encontre de ce qui précède doivent être adressées sous pli recommandé, en 2 exemplaires dans un délai de trente jours à l'Administration communale dès la publication du présent avis.

L'Administration communale

Vérossaz, le 20 août 2024